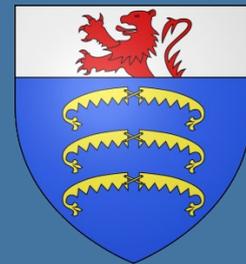


Ville de Gex

Lettre d'information - COVID-19

6 Mai 2020



La rentrée scolaire

Dès l'arrivée des premières directives quant à la reprise progressive des écoles, la Ville a travaillé en concertation avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale et les directeurs des six écoles communales afin de mettre en place un plan d'action cohérent, respectueux du protocole sanitaire national et lisible pour les familles. Cette organisation restera en vigueur jusqu'à fin mai.

Les journées du 11 et 12 mai sont réservées à la coordination de toutes les équipes enseignantes sur chaque site. **C'est donc bien à partir du jeudi 14 mai que les élèves scolarisés en grande section de maternelle (GS), au cours préparatoire (CP) et au cours moyen 2 (CM2) reprendront le chemin de l'école, sur la base du volontariat et dans la limite des places disponibles,** compte tenu des contraintes sanitaires à mettre en œuvre. Les directeurs d'école sont en charge de cette gestion d'effectifs et assurent l'information aux familles.

Ces enfants auront accès au service de restauration scolaire sur inscription auprès du service « Action Educative et Sport » de la mairie et prendront leur repas directement en classe, à leur table, sous forme de plateaux composés de portions emballées individuellement. **L'accueil périscolaire sera réservé aux enfants des personnels de gestion de la crise sanitaire.**

Ceux-ci seront accueillis du lundi 11 au mercredi 13 mai inclus suivant la même organisation que durant les vacances de printemps. A partir du jeudi 14 mai, ils seront groupés dans les locaux du périscolaire et encadrés par les animateurs de la ville. Ces familles pourront réserver les créneaux d'accueil périscolaires du matin et du soir, selon leurs besoins, auprès du centre de loisirs.

Le centre de loisirs « La Buissonnière » ouvre l'accueil du mercredi à partir du 20 mai avec une capacité maximale de soixante enfants, et ce, afin de respecter le cadre du protocole sanitaire national. La priorité sera donc donnée aux enfants des personnels de gestion de la crise.

Tous les services organisés par la ville de Gex seront accessibles sur inscription et facturés aux conditions habituelles.

Contacts :

Inscriptions et réservations au restaurant scolaire :

vie.quotidienne@ville-gex.fr ou 04 50 42 25 45

Inscriptions et réservations centre de loisirs (périscolaire et mercredis) :

responsable.alsh@ville-gex.fr ou 04 50 28 72 03

Le protocole est prévu jusqu'à fin mai et est susceptible d'évoluer en fonction des décisions de l'Etat.

Ouverture des écoles à partir du 14 mai 2020

Qui ?	Les élèves des niveaux Grandes Sections maternelles (GS), CP et CM2 Les enfants des personnels de gestion de crise : liste officielle élargie aux enseignants et personnels des écoles.
Où ?	Dans chacune des écoles de la ville
Quand ?	De 8h30 à 16h15 pour les GS, CP CM2 hors enfants de personnels de gestion de crise. Possible de 7h30 à 18h30 pour tous les enfants de personnels de gestion de crise.
Comment ?	Accueil des GS, CP CM2 par les enseignants dans les classes dans la limite des places disponibles, la gestion étant assurée par les directeurs des écoles. Accueil des enfants des personnels de gestion de crise par les animateurs dans les locaux du périscolaire. <i>(Sauf maternelle Vertes campagnes qui accueille tous les élèves précités)</i>

Service de restauration scolaire

Qui ?	Les élèves des niveaux GS, CP et CM2 Les enfants des personnels de gestion de crise : liste officielle élargie aux enseignants et des personnels des écoles.
Où ?	Dans les classes Chaque élève prendra son repas à sa table attribuée pour la journée
Quand ?	De 11h30 à 13h15
Comment ?	Des plateaux avec portions individuelles emballées préparés et servis par les agents des écoles. Service facturé au tarif habituel. Inscriptions et réservations auprès du service Action éducative et sport vie.quotidienne@ville-gex.fr ou 04 50 42 25 45
Pourquoi ?	Impossibilité de gérer le nombre de services sur le temps méridien au restaurant scolaire à cause des recommandations du protocole sanitaire. Réduction du brassage des élèves dans les locaux.